

Délibération n°2022-05-05

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Signature de contrat de développement et de transition du territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	77
Pouvoirs	14
Votants	91

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 novembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Michon Jean-François	à	Pierre Chevalier
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Fiancette Yoann	à	Pierrick Cronnier	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Lacrocq Michel ; Lepage Marie-Claude (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc (représenté) ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Simandoux Nelly (représenté)

Tony Cornelissen ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le président explique que le Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour et ses deux communautés de communes membres se sont engagés dans le processus de contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale.

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale. Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité **pour la période 2023-2025**.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

Au regard des enjeux du territoire, 3 axes stratégiques de développement ont été identifiés afin d'accompagner la réalisation de nombreuses actions publiques et privées :

- ◆ **Axe 1 : Une économie dynamique, attractive et durable**
- ◆ **Axe 2 : Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive**
- ◆ **Axe 3 : Garantir la qualité du cadre de vie et favoriser l'accessibilité des services**

Au total, ce sont 36 projets issus du territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour qui pourront obtenir un soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le contrat ainsi défini a été validé en comité de pilotage le 23 novembre dernier et il sera soumis à l'approbation du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine lors de sa séance plénière du 15 décembre 2022.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Le projet de contrat est transmis en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le Contrat de Développement et de Territoire du territoire Haute-Corrèze Ventadour signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le syndicat mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour, Haute-Corrèze Communauté et la communauté de communes Ventadour, Egletons, Monédières ;
- **AUTORISE** le Président à signer ce contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération n°2022-05-05



A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 8 décembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

